

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 SEPTEMBRE 2017 :

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean ALBISETTI, Maire.

Mr Pierre Montagnon est désigné en qualité de secrétaire de séance, à l'unanimité.

Après approbation à l'unanimité du compte rendu du Conseil Municipal du 26 Juin 2017, l'ordre du jour est examiné.

Saison culturelle 2017-2018 : Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, autorise Monsieur le Maire à solliciter le Conseil Départemental pour l'attribution d'une subvention de 5 049 € au titre de la prochaine saison culturelle.

Convention avec le collège : le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, a autorisé Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation des gymnases communaux par le Collège Anatole France pour l'année scolaire 2017-2018, le montant horaire est fixé à 12 € .

Modification de tarif : Le médecin exerçant actuellement à la crèche municipale devant exercer également dans d'autres crèches municipales, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décide de le rémunérer sur la base de 42 € par vacation d'une heure, à compter du 1^{er}/09/2017.

Modification du tableau des effectifs

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, a décidé de procéder aux avancements de grades suivants :

CREATION	SUPPRESSION
2 postes d'adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	2 postes d'adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe
3 postes d'adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	3 postes d'adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe
1 poste d'adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	1 poste d'adjoint administratif
1 poste d'auxiliaire de puériculture principal de 1 ^{ère} classe	1 poste d'auxiliaire de puériculture principal de 2 ^{ème} classe
5 postes d'ATSEM principal de 1 ^{ère} classe	5 postes d'ATSEM principal de 2 ^{ème} classe
1 poste d'éducateur principal de jeunes enfants	1 poste d'éducateur de jeunes enfants
1 poste de puériculture hors classe	1 poste de puéricultrice de classe supérieure
1 poste de rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	1 poste de rédacteur principal de 2 ^{ème} classe

Transformation en métropole : Depuis le 1^{er} janvier 2017, Clermont Auvergne Métropole est devenue une communauté urbaine. La loi du 28 février 2017 permet d'accéder au statut de métropole.

Aussi, et afin d'accroître le rayonnement de l'agglomération clermontoise au sein de la nouvelle région Auvergne Rhône Alpes, le Conseil Municipal a décidé, **par 28 voix pour et 3 voix contre**, de valider la transformation en métropole. En termes d'intégration, les compétences nécessaires ont d'ores et déjà été transférées lors du passage en communauté urbaine, il reste à prendre des compétences du département.

Approbation du programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire : Dans le cadre de la loi du 20 avril 2016 et pour permettre l'accès d'agent contractuel à des postes de titulaires, le Conseil Municipal a décidé, **à l'unanimité** d'ouvrir pour 2017 et 2018 : un poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe et 2 postes d'Assistants d'Enseignement Artistique.

Activités Multisports : afin d'intégrer les activités multisports sur le budget communal, le Conseil Municipal a décidé, **à l'unanimité** :

- de fixer la cotisation annuelle à 50 €
- de modifier la régie de recettes dons et quêtes et encaissements divers
- de créer une régie de recettes spécifique pour les activités multisports.